



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne

Province de Québec

MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 21 août 2023 un règlement portant le numéro 282-23 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de voirie et un emprunt de 4 500 000 \$ sur une période de 25 ans;

Que le présent règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 25 août 2023;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-D'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 13 octobre 2023.

Mélanie Bourgeois

Directrice générale / greffière-trésorière par
intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 13 octobre 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 13 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois

Directrice générale / greffière-trésorière par
intérim